

Doc. XX

DU DÉCLIN DE SANTÉ, DE LA DERNIÈRE MALADIE ET DE LA MORT DE LA SERVANTE DE DIEU, 1836-1837. — *Des documents énumérés plus bas.*

En réunissant ici toutes les notes qui ont pu être recueillies en ce qui concerne la santé de la Fondatrice pendant la dernière année de sa vie, nous découvrons un nouvel aspect de sa vie qui, sans doute, augmente la valeur de chacun de ses actes. Nous faisons allusion à sa faiblesse physique supportée avec un héroïsme chrétien et qui n'a jamais fait obstacle à l'accomplissement de ses devoirs d'état.

La Servante de Dieu était de constitution robuste et il semble que rien n'a jamais altéré sa santé jusqu'en 1794, lorsqu'elle atteint l'âge de dix-neuf ans. Mais les scènes terrifiantes auxquelles elle assiste à cette époque, les réactions héroïques qu'elle s'imposait face aux horreurs et à la peur pour consoler ses proches, laissent en elle une trace profonde, qui se manifestera pendant le reste de sa vie par un tremblement de la tête et une respiration difficile ; se référant à leur cause, elle les appelait « sa Terreur ». Le symptôme qu'on signale le plus fréquemment est un mal de tête intense qui, joint au tremblement dont elle souffrait, nous porte à croire qu'il s'agissait d'un trouble des centres nerveux cérébraux : céphalopathie, tumeur cérébrale, etc.

En 1828, à l'âge de 54 ans, la Servante de Dieu fut gravement malade. Nous ne savons pas la nature de sa maladie, mais on peut penser qu'elle était contagieuse puisqu'elle frappa deux jeunes religieuses qui en moururent ; comme c'était en été, on peut en déduire qu'il s'agissait de la fièvre typhoïde. En plus de cette maladie, dont Mère Saint-Ignace se rétablit quoique la mort des deux jeunes religieuses l'affecta profondément (Doc. XVII, 1 et XXVII, chap. X), la Servante de Dieu a dû souffrir d'une maladie cardiaque, au moins pendant ses dernières années, d'après de nombreux détails glanés dans notre documentation. Et cela ne semble pas étonnant si l'on considère les difficultés qu'elle dut surmonter après la mort du Père Coindre : *a*) les relations avec le vicaire général Cattet, *b*) avec le curé de Belleville, *c*) tentatives contre l'autonomie de la Congrégation, *d*) désertion de quelques religieuses, *e*) mort de plusieurs de ses compagnes, surtout la mort tragique de Mère Saint-Borgia, *f*) révolutions de 1831 et de 1834, etc., *g*) départ inattendu du Père Rey et *h*) une année de luttes avec le Père Pousset.

En 1836, la santé de la Servante de Dieu décline visiblement ; malgré cela, la Fondatrice continue à suivre une vie normale. Au cours des mois de février et de mars, des élections ont lieu pour remplacer Mères Saint-Borgia et Saint-Gonzague (Doc. XVI, C, 4, c, p. 315). Mère Saint-Ignace participe à ces élections. Malgré son état de santé, elle ne gardait pas le lit, mais elle continuait à veiller avec charité et prudence à la discipline et à l'administration de la maison. Nous avons vu que, au mois de juin de cette année, elle avait fondé une société civile

afin d'assurer une sécurité et une stabilité à l'administration de la Congrégation (Doc. XVI, C. 7, p. 327). Vers la fin du mois de mai de cette année, elle souffrit d'une de ses fréquentes crises de maux de tête ; elle dut alors recourir à l'aide de sa fidèle coopératrice, Mère Saint-André, pour expédier quelques affaires (*infra*, 1, p. 425). Elle continue, néanmoins, à s'occuper personnellement du gouvernement de la Congrégation et à satisfaire les demandes de ceux qui avaient recours à ses conseils avisés (*infra*, 2, p. 426).

Pendant le mois d'octobre, nous disent les témoins, Mère Saint-Ignace mit en ordre les comptes et les affaires de la maison avec une telle activité et une telle force d'âme, en dépit de sa santé chancelante, que la communauté considéra cette activité comme un présage alarmant (Doc. XXVII, p. 621).

Le 6 de ce même mois, le vicaire général Cattet reçut dans la chapelle de la Maison mère les vœux de trois nouvelles professes et donna l'habit religieux à une postulante. Ce sera la dernière cérémonie de ce genre à laquelle la Servante de Dieu participera. Mais la joie que la Fondatrice doit ressentir est troublée par l'ingérence du Père Pousset qui, dès son entrée dans la maison comme chapelain, semblait vouloir s'ingérer en supérieur absolu. Les traces de son entremise en cette circonstance sont demeurées dans le Registre qui conserve les procès-verbaux des professions, où l'on relève ratures et corrections et où, pour la première fois, disparaît la formule : « selon les Constitutions de saint Ignace », qui avait toujours été en usage.

Soeur Saint-Bernard était le témoin le plus proche pour observer les actions de la Servante de Dieu lors de ces rencontres avec le chapelain. La phrase qu'elle prononça résume toute une année de souffrance : « Elle n'eut plus de répit après l'installation de M. Pousset, et jamais elle ne laissa apercevoir à la communauté ses peines et ses ennuis » (Doc. XXVII, p. 620).

Une conséquence naturelle de cet état de choses fut la détérioration lente de la santé de Mère Saint-Ignace. Le 13 décembre, son écriture se voit pour la dernière fois dans les livres de compte. Nonobstant la gravité de son état, elle continua de s'occuper des affaires que lui soumettaient les religieuses. Vers la fin du mois, elle dut garder le lit ; la maladie se compliqua d'un coma apoplectique avec hémiplégié du côté gauche, ce qui fut la cause immédiate de sa mort.

Outre les informations du *Mémorial* (Doc. XXIII) et de l'*Histoire* (Doc. XXVII), nous disposons de quelques autres détails se rapportant aux derniers mois de la Servante de Dieu ; ils sont contenus dans quelques lettres que nous allons bientôt reproduire.

Le 13 janvier, meurt à Fourvière une jeune religieuse de 26 ans, Soeur Catherine (Marie Martin) ; c'est pour la Servante de Dieu un coup bien douloureux.

Madame Mayet, qui le 18 janvier avait encore quelque espoir (*infra*, 3, p. 428), en faisant

une visite à la malade avec sa fille Élisabeth le dimanche 22 suivant, est convaincue que son état a empiré (*infra*, 4, p. 430). Le 25, les élèves commencent une neuvaine de communions pour la guérison de la Fondatrice. Celle-ci, se sentant près de la mort, manifesta son chagrin de ne pouvoir assister à la bénédiction de la chapelle – qui eut lieu un mois après sa mort –, et de ne pas avoir pu mettre la dernière main au livre des Règles et des Constitutions auxquelles elle avait travaillé durant tant d'années ; mais, soudainement, elle abandonna le tout à la Providence et on l'entendit dire : « Le Seigneur pourvoira à tout, n'est-ce pas au pasteur à garder le troupeau ? »

Une autre fois, pour indiquer qu'après sa mort les religieuses ne devaient pas se considérer comme orphelines, elle dit à l'infirmière : « Ma soeur, une supérieure l'est encore au ciel. »

L'*Histoire* nous dit, en se référant aux derniers mois de la vie de la Servante de Dieu, que l'« heure d'angoisse était venue pour Mère Saint-Ignace ; elle pouvait dire à l'exemple de son doux Jésus : Le calice que me présente mon Père, ne le boirai-je pas ? » Le caractère de M. Pousset n'était pas fait pour reconforter une malade (Doc. XVIII, p. 366). Une année s'était passée, marquée par un désaccord perpétuel avec le chapelain qui prétendait s'ériger en supérieur et qui, de ses reproches, accablait sans trêve la Servante de Dieu ; mais celle-ci ne pouvait, en conscience, lui céder ses droits et lui permettre de tout transformer au gré de ses caprices.

Au moment où l'on administra à la malade les derniers sacrements, on aurait pu espérer que le Père Pousset ne ferait pas allusion à des divergences passées et que le prêtre penserait, avant tout, à procurer la paix de l'âme à la moribonde en lui inspirant des actes d'amour et de confiance en Dieu, mais il n'en fut pas ainsi. Le matin du dimanche 29 janvier (Doc. XXVII, p. 623), fête de saint François de Sales, envers lequel la Servante de Dieu entretenait une particulière dévotion, elle reçut le saint viatique. Le Père Pousset, qui, sans nul doute, avait pris la fermeté de la Mère dans sa défense de l'esprit de la Congrégation pour de l'orgueil, crut alors devoir rappeler à la mourante la peur du jugement de Dieu par des paroles dures et humiliantes ; ce sera pour la Servante de Dieu l'occasion de pratiquer le dernier et un des plus héroïques actes de vertu de toute sa vie : « Vous avez reçu des grâces pour convertir un royaume entier, lui dit-il, qu'en avez-vous fait ? Vous êtes un obstacle au progrès de votre Congrégation, que répondrez-vous à Dieu qui vous demandera compte de tout ? » (Doc. XXVII, p. 622). La façon importune d'agir du Père Pousset, face à la mourante, nous révèle clairement un caractère anormal qui l'obligera plus tard à passer trente ans dans une maison de santé (Doc. XVIII, *intr.*, p. 363-367).

La Servante de Dieu, selon les témoins, reçut cette admonition avec un visage d'une sérénité admirable ; du fond de son coeur, elle demanda à Dieu pardon pour ses manquements et, s'abandonnant à lui, elle répond aux prières de l'extrême-onction et reçoit le saint viatique avec la plus grande piété. Elle avoue, après la cérémonie, qu'elle avait été sur le point d'éclater en sanglots.

Un moment après avoir achevé son action de grâce, et comme si elle désirait continuer le colloque qu'elle poursuivait avec son Seigneur, elle dit : « J'ai oublié quelque chose. » Elle se recueillit quelques instants, puis elle ajouta : « J'ai demandé une grande faveur à notre divin Maître pour notre bien-aimée Congrégation. Puissé-je être exaucée ! » Nous n'avons jamais pu savoir quelle grande faveur Mère Fondatrice avait demandée pour sa Congrégation. Selon la tradition, transmise sans interruption et qui est en accord avec toutes les circonstances, la Servante de Dieu aurait demandé que l'esprit qu'elle avait voulu infuser et maintenir en ses filles soit toujours conservé.

La mourante passa tout le reste de la journée dans le même état, mais, à vingt heures, elle est frappée d'hémiplégie du côté gauche ; elle tomba alors dans un état de léthargie d'où elle ne sortit que par instants et pour peu de temps. Le lundi 30, sa soeur vient encore lui rendre visite accompagnée de sa fille Mélanie. La Servante de Dieu les reconnaît, mais retombe immédiatement dans un état comateux. Cependant, le mercredi 1^{er} février, les religieuses qui entourent son chevet l'entendent s'exclamer de façon très distincte et avec une explosion de joie surnaturelle, qui s'imprime profondément dans l'âme de celles qui étaient présentes : « Que le bon Dieu est bon ! » Ce sont ses dernières paroles. Le 3 février, premier vendredi du mois, elle rend sa belle âme à Dieu à trois heures de l'après-midi (Doc. XXVII, p. 623).

Le corps est exposé dans la chapelle que la Servante de Dieu avait fait construire avec tant de piété et qu'elle n'eut pas la joie de voir inaugurée. Il y reste toute la journée du samedi ; les funérailles, qui ont lieu le dimanche 5 février, sont une manifestation d'affection et de vénération. Le Père Rey, qui s'était rendu à Fourvière pour cette circonstance, n'a que des paroles d'éloge pour les vertus de la Fondatrice qu'il lui avait reconnues. Un monde considérable de parents et d'amis de la Communauté accompagne le cercueil derrière les orphelines de la *Providence*, qui ne peuvent pas retenir leurs larmes d'avoir perdu celle qu'elles considéraient comme leur vraie mère (Doc. XXVII, p. 623 et XXX, Proc. Addic. p. 96 v°), jusqu'au cimetière de Loyasse, peu distant de Fourvière. La Communauté y avait acquis une concession à perpétuité, et c'est là que sont déposés les restes mortels de Mère Saint-Ignace (*infra*, 6, b et 8, p. 432-433).

Il n'y eut aucune communication « officielle » de la mort de la Servante de Dieu, la Congrégation étant restreinte aux deux communautés de Fourvière – la Maison mère et la *Providence* –, et maison du Puy avec laquelle les contacts sont fréquents, comme l'attestent les livres de comptes.

À la Maison mère, on célébra 75 messes à sa mémoire (*infra*, 7, p. 433).

En juillet 1963, le corps de la Servante de Dieu fut transporté dans la chapelle de Fourvière, où il a été conservé jusqu'à nos jours.

1

Extrait de la lettre de Mère Saint-André à Emma Mayet-Perroud, Lyon, le 31 mai 1836. — De l'original conservé aux A. G. Rome.

Mère Saint-André écrit au nom de la Servante de Dieu alors souffrante, à laquelle elle se sent unie en prenant part aux événements de sa famille.

Fourvière, le 31 mai 1836

Madame,

L'instant de plaisir que nous a procuré votre agréable visite a été tout à fait trop court. Nous avons bien des choses à vous dire et à vous demander, et nous ne pouvons pas avoir l'espérance de vous revoir avant votre départ. Nous déroberons cependant quelques minutes des instants que vous donnez à votre chère famille, la soeur nous rendra votre réponse. *Notre Mère aurait eu le plaisir de vous écrire elle-même, mais elle a un mal de tête* qui ne le lui permet pas dans ce moment. Voilà un assez long préambule avant d'en venir au but. Il est question de vous prier de nous faire un plaisir. Vous me permettez de parler au pluriel, car je partage bien vivement celui que vous ferez à notre Mère si vous voulez bien trouver dans votre chapelle une petite place pour le tableau que nous vous envoyons ; il est bien imparfait pour la peinture, il a même été victime de l'empressement de le voir trop vite sec. Vous voudrez bien passer sur tout cela et ne considérer que le plaisir que nous éprouvons d'orner un peu votre chapelle. Si vous n'avez pas encore fait l'emplette des chandeliers d'autel, nous avons la première garniture qui nous a servi dans les premiers temps que nous avions la chapelle. Nous en avons maintenant de plus grands et nous nous ferons un plaisir de vous envoyer les premiers. Je me chargerai de faire l'emballage. Maintenant, je ne sais pas si vous pourrez répondre à la question que je vais vous faire. Avez-vous les mesures de la hauteur de votre autel et pourriez-vous nous donner la distance depuis le tabernacle jusqu'à la voûte? M^{me} Saint-Paul pourrait vous peindre la Sainte Vierge ; M. Claudius ne serait pas fâché de la voir devant lui en disant sa messe. Si vous ne pouvez pas nous donner la réponse tout de suite, Élisabeth aura bien la bonté de nous la donner un autre jour. Pardonnez-moi si je vous presse un peu, mais le temps ne suffirait pas si nous nous endormions.

Je suis heureuse de vous renouveler encore l'expression de l'affection respectueuse de celle qui vous est toute dévouée dans les Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie, et qui prend sa plus grande [...]¹ au bonheur de votre respectable famille.

Marie Saint-André

Madame Peroux - Lyon

2

Lettre de Soeur Marie-Joséphine Besson de la Rochette, religieuse de la Visitation de Paray-le-Monial, à la Servante de Dieu, le 28 août 1836. — D'après l'original conservé aux A. G. Rome.

Cette lettre est un témoignage de la prudence et de la perspicacité de la Servante de Dieu dans l'expédition des affaires les plus délicates, comme aussi de sa dévotion au Sacré-Coeur de Jésus qui semble bien connue par celle qui écrit.

La Visitandine, Soeur Marie-Joséphine Besson de la Rochette, était la soeur d'une religieuse de la Congrégation de la Servante de Dieu, Mère Marie Saint-François-de-Sales. Elle appartenait à une famille riche de la Haute-Loire qui avait consenti des prêts à ladite Congrégation. Des ennuis ayant surgi dans la famille, la religieuse visitandine s'était interposée pour tâcher de résoudre une affaire qui présentait quelques difficultés. C'est pour cette raison qu'elle entre en communication avec Mère Saint-Ignace et elle ne trouve pas de meilleure solution que de s'en remettre à elle, lui disant qu'elle se confie à sa sagesse et à sa prudence qu'elle connaît bien, la priant de régler le tout comme si elle le faisait pour elle-même ou pour l'un des siens. Après avoir exposé son affaire, Soeur Joséphine raconte un miracle obtenu grâce à l'intervention de Marguerite-Marie Alacoque ; elle termine en disant : « Voilà, ma révérende Mère, de quoi glorifier encore le Coeur que vous aimez, je m'unis à vous en cela. »

De notre Monastère de Paray, ce 28 août 1836

Ma révérende Mère,

J'ai voulu écrire à ma soeur Julie pour savoir si elle avait trouvé le billet de mille francs qui m'a été remboursé, et que je n'avais pu vous le rendre l'ayant

1 Espace recouvert de cire à cacheter.

égaré. C'est après avoir eu une réponse à ce sujet que je viens, d'après l'invitation de M^{me} Saint-François, m'expliquer avec vous pour régler cette affaire tant pour votre sûreté que pour la mienne propre. Connaissant votre prudence et sagesse, je m'y confie et vous demande la grâce de régler pour moi tout comme vous feriez pour vous-même ou pour quelqu'un qui vous appartiendrait. Veuillez donc prendre lecture de la feuille que je joins à ma lettre, elle est de Julie dont vous connaissez le coeur, l'écriture et la diction. Maintenant je dois vous donner connaissance de la manière dont s'est perdu le billet. Je l'avais séparé des deux que j'insère ici et l'avais remis à Victorine pour le remettre de la main à la main de vos chères filles du Puy ; elle l'a perdu et me l'a laissé ignorer quelque temps espérant toujours le retrouver ; enfin, soupçonnant que peut-être Julie le lui avait pris, elle m'a avoué l'avoir perdu en me donnant une assurance positive qu'il était perdu ; en même temps, elle remit entre mes mains une promesse équivalente au cas qu'un jour je me trouve dans l'embarras. De plus, elle a donné à vos Dames quelques reçus qui, quoique nuls, ne doivent pas rester chez vous, non plus que celui que j'ai donné en recevant le montant du billet perdu. Vos Dames ne me prévirent pas, même avant de me l'envoyer, et je me trouvai presque dans l'embarras étant éloignée du lieu où elles me l'adressèrent, ce qui n'a pas empêché dans la suite, environ deux mois après, d'engager ma soeur à leur prêter la même somme. Je ne pus leur rendre le billet ne l'ayant pas dans le moment ; du reste, c'est vous, Madame et révérende Mère, qui l'aviez écrit sur un blanc signé de la main de M^{me} Gonzague, pour un an, le 17 ou 19 mars mil huit cent vingt-neuf, à l'époque où je me rendis à Lyon en la compagnie des Soeurs Sainte-Anne et Saint-Louis, du Puy. Vous aurez la bonté de m'envoyer la minute du reçu définitif que vous désirez et, si ma soeur Julie consent à tout réunir dans une seule promesse, veuillez la faire au nom de toutes deux afin que je me trouve par là en sûreté à son égard. Elle sait que vous avez tout reçu de mes mains, elle était d'accord de me les laisser, mais elle a changé d'avis depuis ma profession. Je les lui abandonne pour vous donner moins d'embarras. Je lui recommande ma malheureuse petite nièce. Pardon mille fois de tant de paroles, mais c'est afin de ne laisser rien de louche. Si ma soeur J. ne consent pas à ce que je lui propose, veuillez mettre en une seule promesse les deux que je vous envoie, en nos deux noms (quand elle vous aura écrit affirmativement qu'elle veut ou ne veut pas), c'est-à-dire de Julie et Sophie de L., et les lui envoyer de ma part.

Je termine ce long entretien en me recommandant à vos ferventes oraisons et bonnes oeuvres, et à celles de vos chères filles auxquelles j'ose vous prier d'offrir mes respectueuses cordialités. Je ne puis vous oublier devant notre sainte Soeur M. M. Dernièrement, elle guérit une petite fille, âgée de 8 ans, d'un mal aux yeux dont elle souffrait depuis l'âge de 11 mois ; et depuis 6 mois, elle avait sa petite main collée sur l'oeil le plus malade. Les parents ayant demandé une neuvaine et des reliques, on leur en a envoyé ; c'était un reliquaire. La petite en le recevant y a porté la main dessus en disant : Oh ! le joli petit coeur ! et sur l'observation qui lui a été faite, elle ôte sa main de dessus l'oeil si malade et a répondu qu'il était guéri, qu'elle n'y sentait point de douleur. Cette guérison a eu lieu à Marsigni ; tous les parents en sont pénétrés de reconnaissance et nous l'ont écrite.

Voilà, ma révérende Mère, de quoi faire glorifier encore le Coeur que vous aimez ; je m'unis à vous en cela et vous prie de me croire dans cet asile sacré, dans ce Coeur des coeurs,

Votre très humble et obéissante servante,
Soeur Marie-Joséphine de Larochette
de L. V. Sainte M.
D. S. B.

P. S. Je devais vous envoyer ma lettre par une occasion qui est retardée. Ne voulant pas retarder davantage, je me vois obligée de la mettre à la poste pour être plus sûre qu'elle vous arrive en bon port. Veuillez m'excuser, j'envoie un saint baiser à ma chère soeur. Si toutefois je prenais la liberté de vous adresser une boîte, auriez-vous la complaisance de vous charger de la faire parvenir à M^{me} De Malorum à Monistrol ? Vous m'obligeriez beaucoup ; je n'userai de cette liberté que dans la crainte qu'elle s'égare et si je ne puis faire autrement pour ne pas être indiscrete, c'est une commission un peu pressée qu'elle attend.

3

Extrait de la lettre d'Élisabeth Thévenet-Mayet à sa fille Emma, Lyon, le 18 janvier 1837. — De l'original conservé aux A. G. Rome.

Madame Mayet commence sa lettre en s'excusant auprès d'Emma du retard qu'elle apporte à ses souhaits de fête, celle-ci ayant eu lieu la veille. Elle parle ensuite de choses qui

concernent la famille et donne des conseils à sa fille qui attend un nouvel enfant. Dans le paragraphe que nous citons, elle parle de la maladie de la Servante de Dieu.

À cette date, selon Élisabeth, l'état de la malade ne présentait pas de changement, on notait même une légère amélioration. Son mari lui-même qui, avec la permission du vicaire général Cattet, avait visité la malade trois fois, semblait optimiste, mais les médecins n'avaient pas encore déclaré la malade hors de péril. Élisabeth remarque alors que la mort de sa soeur serait une perte irréparable surtout pour les religieuses et pour leur soeur Éléonore qui, ayant quitté son couvent de Grenoble, s'était établie à Paris (cf. Doc. XVII, *intr.*, p. 334).

Il est significatif que Mgr de Pins se soit rendu à Fourvière pour visiter la malade, vu qu'à cette époque il n'y avait pas de moyens faciles pour atteindre le sommet de la colline. Par ce geste, l'archevêque démontre l'affection qu'il éprouvait pour la Fondatrice ; il lui donne la permission de communier chaque semaine sous forme de viatique.

De plus, M^{me} Mayet parle des soins affectueux prodigués à sa soeur par les religieuses ; elle ajoute qu'il serait difficile d'être aussi bien soignée dans leurs maisons. Enfin, elle note la sérénité avec laquelle la Servante de Dieu continue à s'occuper des affaires de la maison et des religieuses. Elle termine sa lettre en exprimant l'espérance que Dieu, qui sait combien la vie de la Servante de Dieu est utile et précieuse pour tous, la lui conserve encore quelques années.

Lyon, le 18 janvier 1837.

... Je viens un jour trop tard, ma chère Antoinette, pour te souhaiter une heureuse fête ; mais sois bien persuadée, ma bonne amie, que ce n'est que ma plume qui est en retard et que mon coeur, depuis longtemps, fait des vœux pour le bonheur de mon Emma, que différentes occupations et visites en ont retardé l'expression jusqu'à ce jour. Je suis fâchée aussi de n'avoir point eu d'occasion pour t'envoyer mon petit carton ; il m'eût été bien agréable qu'il fût arrivé pour ta fête.

Ma pauvre soeur est toujours dans le même état ; je la trouve cependant un peu mieux et mon mari aussi, qui l'a vue trois fois avec la permission de M. Cattet, mais le médecin dit que le danger n'est pas passé. Ce sera un grand chagrin pour moi si nous la perdons, et une perte irréparable pour ses pauvres soeurs, surtout pour celles de Paris et pour toute sa maison. Monseigneur est allé la voir et lui a témoigné beaucoup d'affection ; il lui a permis aussi de communier en viatique tous les sept jours. Elle a toute sa présence d'esprit, s'occupe de ses affaires pour les conseils à des Dames qui la soignent avec une affection bien tendre ; il serait

difficile de l'être aussi bien dans nos maisons. Je conserve toujours l'espoir que Dieu accordera à cette bonne soeur encore quelques années de vie ; il sait combien elle est utile et précieuse à tant de monde...

4

Extrait de la lettre de Mélanie Mayet à sa soeur Emma, Lyon, le 24 janvier 1837.
— *Ibid.*

Mélanie, par méprise, a daté sa lettre de l'année 1836, alors que le cachet de la poste marque 1837.

Emma a exprimé le désir d'être tenue au courant quant à la maladie de la Servante de Dieu ; Mélanie s'est chargée de la satisfaire. Il résulte de cette lettre, si on la compare à la précédente, que la maladie s'est aggravée.

Mélanie parle des sentiments d'affection inchangés de la Servante de Dieu pour sa famille, de la douleur que sa mort causera à sa parenté, aux religieuses, aux élèves, des qualités éminentes de la Mère bien difficiles à égaler, de la neuvaine de communions faite par les élèves et qui s'achèvera le 2 février.

Ce 24 janvier 1836

Puisque tu désires, ma chère amie, avoir un peu plus souvent des nouvelles de ma tante, je viens t'en donner. Maman est allée la voir dimanche avec Élisabeth et n'a point du tout été satisfaite de son état ; son affaiblissement va toujours en augmentant, tout son corps est enflé et tous les médecins, à qui mon père a parlé, disent qu'elle est fort mal. La crainte de la mort ne l'occupe plus autant maintenant ; elle pense, au contraire, à ce qu'elle fera lorsqu'elle sera guérie et se réjouit beaucoup de voir arriver ton petit bijou, qu'elle veut avoir une journée avec la fille de son médecin, qui est de son âge. Elle est très contente lorsqu'on va la voir et pleure toujours en parlant de l'affection qu'elle a pour tous les membres de la famille.

Quel chagrin ce sera pour nous tous si nous venions à la perdre et quelle perte pour mes pauvres tantes et mon oncle à qui elle est si utile, sans parler de la perte que fera sa maison, qui aura bien de la peine à la remplacer. Elle a une si bonne tête et, de plus, la connaissance du monde, chose si utile lorsqu'on est à la tête d'une maison aussi considérable et qu'on a des rapports avec tant de sortes de gens. Dieu veuille qu'on n'ait pas à lui chercher longtemps un successeur, et

exaucer les prières de tant d'enfants qui prient pour elle et qui vont commencer une neuvaine de communions qui finira le 2 du mois prochain. Je ne l'ai point encore vue ; j'attends, pour monter, d'être débarrassée d'un vésicatoire à la nuque qui me fait assez souffrir. Je suis bien empressée de la voir, j'espère y aller jeudi ...

5

Extrait de la lettre d'Élisabeth Thévenet-Mayet, à sa fille Emma, le 1^{er} février 1837. — Ibid.

La nuit du 31 janvier, une attaque d'hémiplégie frappa la Servante de Dieu ; le 30, elle reconnut encore sa soeur Élisabeth et sa nièce Mélanie qui lui rendaient visite, mais l'état de la malade était désormais si grave qu'on pouvait prévoir une mort prochaine. Élisabeth exhorte sa fille Emma à accepter le sacrifice, si douloureux qu'il soit, puisque c'est la volonté de Dieu. Elle donne quelques détails à Emma qui prouvent l'affection que la Mère avait pour tous. Elle lui rappelle les belles paroles qu'elle lui avait adressées lors de son avant-dernière visite, lui recommandant de dire au Seigneur au cours des journées : « Que votre sainte volonté se fasse et non pas la mienne. » Le reste de la lettre contient des nouvelles de famille.

Lyon, 1^{er} février 1837

Ma bonne amie,

Hier soir, nous avons reçu ta lettre et, ce matin, j'ai envoyé savoir des nouvelles du carton. Le monsieur, chez qui M. Laveirier entrepose ses marchandises, a dit le lui avoir remis à lui-même et qu'après son départ il avait été fort étonné de le retrouver chez lui ; ainsi Marion l'a rapporté jusqu'à une nouvelle occasion et voilà plus d'un mois qu'il attend. Je crois qu'on lui a jeté un sort et je crains que ce qu'il contient ne puisse plus être à ton usage, au moins de quelques mois, car ma pauvre soeur est à toute extrémité. Depuis dimanche, elle ne cesse de dormir, n'avale que quelques petites gouttes qu'on lui fait prendre sans qu'elle paraisse même le désirer ; si elle s'éveille quelques minutes, elle ne prononce que quelques mots sans suite et presque inintelligibles. Ainsi, ma bonne Emma, il faut nous préparer à faire notre sacrifice, quelque douloureux qu'il soit, puisque Dieu l'exige de nous. L'avant-dernière fois que j'ai vu cette bonne soeur, elle m'a recommandé de dire à Dieu tout le jour : votre sainte volonté se fasse et non la mienne. Elle m'a beaucoup parlé de toi, de ton enfant ; elle a été, on ne peut plus,

sensible à ton désir de venir la voir, sans ton état. Elle m'a chargée de t'en témoigner sa reconnaissance et de faire ses compliments à ton bon mari, à son cher filleul et à Aline. Enfin, elle s'occupait constamment de vous tous et me répétait sans cesse que, quand vous seriez ses propres enfants, elle ne pourrait pas vous aimer davantage. Lundi, je l'ai vue avec Mélanie ; elle nous a encore reconnues, mais l'instant après l'assoupissement est revenu et n'a plus cessé. Aujourd'hui, elle est dans le même état et, si demain je puis avoir de ses nouvelles avant le départ de la poste, je te les communiquerai ...

6

Acte de décès et de sépulture de la Servante de Dieu, Lyon, 1837. – Des originaux conservés aux Archives municipales et aux A. A. Lyon.

a)

Nous donnons ici l'acte de décès de la Servante de Dieu, tel qu'il se trouve dans le Registre de l'état civil de la ville de Lyon, 1837. On notera que l'un des déclarants, Jean Serre, est le beau-frère de Catherine Laporte (cf. Doc. IX, 2, *intr.*, p. 222).

597 - L'an 1837, le 4 février à 4 heures du soir, par-devant Nous, adjoint au maire de Lyon et officier délégué de l'état civil, sont comparus Jean Serre, âgé de 51 ans, négociant rue Basse Grenette, n° 4, et Jacques Joseph Desir, 52 ans, bottier, rue Lanterne, n° 16, lesquels ont déclaré que Claudine Thévenet, âgée de 63 ans, native de Lyon, supérieure de la Communauté des Sacrés Coeurs, Place de Fourvière, n° 1, célibataire, fille des défunts Philibert et Marie-Antoinette Guyot, est décédée hier soir à trois heures. Lecture faite du présent acte aux déclarants, ils l'ont signé avec moi.

J. Serre

Desir

Rambaud Noël

b)

Nous transcrivons ici l'acte de sépulture tiré du Registre de la paroisse de St-Just, Lyon, 1837, conservé aux A. A. Lyon.

Le cinq février mil huit cent trente-sept, Nous, soussigné, curé de St-Just, avons donné la sépulture ecclésiastique à Dame Thévenet, supérieure du couvent des Sacrés Coeurs, à Fourvière.

Boué, curé de St-Just

7

Extrait du Livre de Caisse, n° 2, 1831-1842, p. 88, le 4 février 1837. – De l'original conservé aux A. G. Rome.

Le lendemain de la mort de la Servante de Dieu, Mère Saint-André décida que 75 messes devront être célébrées pour le repos de son âme.

1837

Février, 4. P. et P. Payé 75 messes pour notre Mère Fondatrice. 128

8

Plan du cimetière général de Lyon, MDCCCXXXVII, déclaration faite le 7 février 1837. — Ibid.

La date du présent document révèle la sollicitude de Mère Saint-André (Louise-Claudine-Victoire Ramié) pour conclure l'affaire de la concession au cimetière ; le maire signe l'acte deux jours après les funérailles de la Servante de Dieu.

L'emplacement de vingt-cinq mètres carrés de terrain marqué ci-dessus par une teinte rouge, formant la masse entière portant le n° 299, a été vendu par la ville de Lyon à D^{lle} Louise-Claudine-Victoire Ramié, acquérant au nom de la Société formée entre elle et plusieurs autres personnes, par actes des 30 juin et 2 juillet 1836, déposé le 25 juillet, même mois, aux minutes de M^e Coste, notaire à Lyon, pour tombeau des membres de cette Société, tout présentement pour la sépulture de la supérieure, D^{lle} Claudine Thévenet, décédée le 3 février courant, âgée de 63 ans.

Hôtel de ville, Lyon, le 7 février 1837

Le maire de la ville de Lyon,
C. Martin

Enregistré à Lyon, le onze février 1837, p. 144 r^o, case 8.